

DEMANDES D'AUTORISATION D'EXERCER DES USAGES CONDITIONNELS

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront, en vertu de la procédure des usages conditionnels du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)*, sur les demandes approuvant :

- au rez-de-chaussée du bâtiment portant les numéros 2355-2361, rue Ontario Est, l'usage « établissement culturel, tels lieu de culte et couvent », et ce, conformément à la procédure des usages conditionnels et au paragraphe 2° de l'article 232 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1177199008];
- dans le bâtiment portant les numéros 2015-2017, rue De Bullion, l'usage « résidence de tourisme », et ce, conformément à la procédure des usages conditionnels et au paragraphe 7° de l'article 136 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1177199009];
- pour les unités 21, 22, 23, 33, 71 et 72 du bâtiment portant le numéro 244, rue Saint-Jacques, l'usage « résidence de tourisme », et ce, conformément au paragraphe 7o de l'article 136 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1167303008];
- pour 58 unités réparties entre les 2° et 7° étages du bâtiment portant le numéro 408, rue Saint-Jacques, l'usage « résidence de tourisme », et ce, conformément au paragraphe 7° de l'article 136 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1177303001];
- pour le bâtiment portant le numéro 1088, rue Clark, les usages « atelier d'artiste et d'artisan, clinique médicale, école d'enseignement spécialisé, galerie d'art, soins personnels », et ce, conformément au sous-paragraphe a) du paragraphe 1° de l'article 136 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)*, ainsi que les usages « salle de réunion, salle de réception, activités communautaires ou socioculturelles », et ce, conformément à l'article 225 de ce même règlement [dossier 1173332002];

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle seront étudiées ces demandes aura lieu le mercredi 14 juin 2017, à 19 h, à la salle du conseil, 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à ces demandes d'autorisation peut communiquer avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant les numéros de dossiers indiqués précédemment.

Montréal, le 27 mai 2017

Le Secrétaire d'arrondissement
M^e Domenico Zambito